

EMPLOYMENT STANDARDS ACT

Having received the Employment Standards Board Order entitled *Minimum Wage Order No. 2020/02* which is attached (the "Order");

Therefore, pursuant to the *Employment Standards Act*, the Commissioner in Executive Council orders

1 The establishment of the minimum hourly wage set out in section 1 of the attached Order is approved.

2 Order-in-Council 2020/34 is repealed.

3 This Order-in-Council comes into force on April 1, 2020.

Dated at Whitehorse, Yukon, February 20, 2020.

Commissioner of Yukon

LOI SUR LES NORMES D'EMPLOI

Attendu que l'ordonnance de la Commission des normes d'emploi, intitulée *Ordonnance 2020/02 sur le salaire minimum* (« l'ordonnance »), a été reçue et est jointe en annexe;

À ces causes, la commissaire en conseil exécutif, conformément à la *Loi sur les normes d'emploi*, décrète :

1 Est approuvé le salaire horaire minimum établi à l'article 1 de l'ordonnance paraissant en annexe.

2 Le Décret 2020/34 est abrogé.

3 Le présent décret entre en vigueur le 1^{er} avril 2020.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 20 février 2020.

Commissaire du Yukon

ORDER OF THE EMPLOYMENT STANDARDS
BOARD

ORDONNANCE DE LA COMMISSION DES
NORMES D'EMPLOI

MINIMUM WAGE ORDER NO. 2020/02

ORDONNANCE 2020/02 SUR LE SALAIRE
MINIMUM

Pursuant to subsection 18(1) of the *Employment Standards Act*

Conformément au paragraphe 18(1) de la *Loi sur les normes d'emploi*,

1 The Employment Standards Board orders that

1 La Commission des normes d'emploi ordonne ce qui suit :

(a) the minimum hourly wage is fixed at \$13.71 per hour effective April 1, 2020; and

a) le salaire horaire minimum est fixé à 13,71 \$, à partir du 1^{er} avril 2020;

(b) effective April 1, 2021, and on April 1 of each subsequent year, the minimum hourly wage is increased by the annual increase, during the preceding calendar year, in the Consumer Price Index for Whitehorse maintained by Statistics Canada.

b) à compter du 1^{er} avril 2021, le salaire sera majoré le 1^{er} avril de chaque année par un montant correspondant à l'augmentation annuelle de l'année précédente de l'indice des prix à la consommation publié par Statistiques Canada pour Whitehorse.

2 Employment Standards Board Minimum Wage Order No. 2020/01 is repealed.

2 L'Ordonnance 2020/01 sur le salaire minimum de la Commission des normes d'emploi est abrogée.

Dated at Whitehorse, Yukon, February 19, 2020

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 19 février 2020

Chair

Président